



## BULLETIN D'ACCREDITATION 2012-02

---

### **Avis de date d'entrée en vigueur – CAN/ULC-S104-10, 3<sup>e</sup> édition de la norme Méthode normalisée des essais de résistance au feu des portes**

---

**Destinataires :** Abonnés au service de certification d'ULC pour les portes conformément à la norme CAN/ULC-S104

---

Le présent bulletin fait suite au Bulletin sur les normes 2010-15 d'ULC annonçant la publication de la 3<sup>e</sup> édition de la norme CAN/ULC-S104, Méthode normalisée des essais de résistance au feu des portes.

Les laboratoires des assureurs du Canada ont adopté les dispositions de la 3<sup>e</sup> édition, et toutes les nouvelles demandes concernant les portes coupe-feu et leurs accessoires seront vérifiées conformément aux nouvelles exigences et/ou exigences révisées.

Cette norme traite des exigences applicables aux portes coupe-feu et à leurs accessoires. Voici quelques points saillants des modifications apportées dans la 3<sup>e</sup> édition de cette norme :

1. Essais de continuité des circuits pour les dispositifs de verrouillage des ascenseurs de pompiers.
2. Définition plus approfondie des méthodes d'essai de la quincaillerie de porte.
3. Énoncé de la déformation dans le rapport d'essai.

Puisque les modifications apportées à la norme auront une incidence sur les produits certifiés par ULC, une revue des dossiers industriels sera entreprise afin d'assurer la conformité des produits avec les nouvelles exigences et les exigences révisées. Pour obtenir des détails concernant la revue des dossiers industriels et les modifications apportées à la norme (résumé des exigences), consultez le site Web de la revue des dossiers industriels d'UL (<http://ifr.ul.com/>). Les clients répertoriés des produits touchés recevront une lettre personnalisée concernant la revue des dossiers industriels.

Toutes les inscriptions existantes relatives aux portes coupe-feu et à leurs accessoires devront satisfaire aux exigences de la 3<sup>e</sup> édition de la norme. Pour permettre une transition harmonieuse, les fabricants de ces produits doivent répondre à toutes les exigences de la norme CAN/ULC-S104-10. Toutefois, toutes les portes coupe-feu et leurs accessoires précédemment répertoriés dans la norme CAN4-S104-1980 seront intégrés dans les systèmes d'accréditation ULC jusqu'au **30 juillet 2012**.

../2

Si vous avez des questions portant sur le sujet abordé ci-dessus, veuillez communiquer avec M. Gunsimar Paintal par téléphone au numéro 416 757-3611, poste 61217 et si vous souhaitez obtenir des renseignements techniques supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Luke Woods par téléphone au numéro (+1 508 372-9029).

Cordialement,

**Laboratoires des assureurs du Canada Inc.**



**Gunsimar Paintal,**  
Gestionnaire régional de la qualité et responsable  
du programme de marque ULC

**UL LLC.**



**Luke C. Woods**  
Ingénieur principal (PDE)  
Protection incendie – Matériaux de construction

"Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"